

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Nombre de pouvoirs : 3
Publié le 30 septembre 2022

Conseil municipal du 27 septembre 2022

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Etaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, M. Steve DIEMER, Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. GASS Charles, Mme GROSJEAN Michelle, Mme JOST Anne, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, Mme NIESS Laetitia, M. REYMUND Antoine, Mme ROHFRITSCH Anne-Marie, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents excusés : M. WALTER Willy qui donne pouvoir à Mme ROHFRITSCH Anne-Marie, Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à M. REYMUND Antoine, M. KRENCKER Julien qui donne pouvoir à Mme DIEMER Estelle

Secrétaire de séance : M. Steve DIEMER

2. OBJET : AVIS SUR LES NOUVELLES DISPOSITIONS INTEGREES DANS LE PROJET D'ARRETE MODIFICATIF POUR LA ZFE

Vu la délibération n° 3 du 14 décembre 2021,

Par courrier en date du 10 juin 2022, la Commune de Berstett a été sollicitée afin d'émettre, pour le 30 septembre 2022, un avis sur les nouvelles dispositions intégrées dans le projet d'arrêté modificatif N° P2022 du 30 décembre 2021, relatif à la création d'une ZFE.

Les dispositions insérées dans ce projet d'arrêté portent principalement sur deux points :

1. Des propositions de nouvelles dérogations ou d'ajustement de dérogations existantes dans l'arrêté initial
2. La mise en place d'un dispositif de « Pass ZFE 24 heures »

Vu le nouveau projet d'arrêté proposant les modifications indiquées,

Considérant que celles-ci répondent en partie aux réserves émises par notre collectivité sur l'arrêté initial et transmises à l'EMS par courrier du 14 décembre 2021,

Considérant que ces dispositions répondent en particulier aux réserves formulées aux articles 10 et 11 de notre courrier,

Nous, élus de la Commune de Berstett,

- émettons un avis favorable à la mise en œuvre de nouvelles dérogations,
- admettons que la mise en place du Pass ZFE 24 heures va dans le bon sens mais souhaitons que ce dispositif soit simplifié et assoupli afin de permettre une obtention par un autre moyen que celui de la plateforme numérique qui constituera un obstacle pour nos concitoyens les plus âgés. Un numéro de téléphone dédié pourrait par exemple être mis en place.

Nous attendons par ailleurs une avancée équivalente sur l'ensemble des autres points qui ont fait l'objet des réserves listées dans notre délibération et courrier du 14 décembre 2021.

Les premières réunions de concertation et d'échanges qui se sont déroulées nous ont permis de préciser nos demandes mais celles-ci n'ont connu à ce jour aucune avancée concrète.

APPROUVE A LA MAJORITE – 2 ABSTENTIONS

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



Le secrétaire de séance

Steve DIEMER